



**COMMUNE DE VALERGUES**  
**PROCES-VERBAL** de la séance du conseil municipal  
Du 17 septembre 2015

Le dix-sept septembre 2015 à 18 heures 30 en mairie de Valergues, s'est tenu la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :**

Mmes BREYSSE Clarisse, DUBOIS LAMBERT Sandrine, FALCO Karine,  
HILLAIRET Véronique, POHL Catherine,  
Mrs BOCQUET Philippe, BOUSCARAIN Jean Louis, DIDIER Renaud, DUCROT François,  
LIGORA Gérard, MARTINEZ Eloi, PECQUEUR Fabrice, SUAU Jean Louis.

**Pouvoirs :**

ASTIER Stéphanie à BOUSCARAIN Jean Louis  
ESCALA Brigitte à BREYSSE Clarisse  
FOUTIEAU Patrice à BOCQUET Philippe  
LIBES Pierre à PECQUEUR Fabrice  
TORTAJADE Céline à DUBOIS LAMBERT Sandrine

**Absent excusé :**

DERAI Alexandra

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents :	13
Pouvoirs :	05
TOTAL	18

**L'ordre du jour portera sur les points suivants :**

Suppression question 06- rajouter question dépôt dossier Adap-

1. Approbation du procès-verbal des séances du 07/09/2015.
2. ZAC Roselières DUP.
3. Compte rendu année 2012-SPLA LOR AMENAGEMENT.
4. Compte rendu année 2013-SPLA LOR AMENAGEMENT.
5. Compte rendu année 2014-SPLA LOR AMENAGEMENT.
6. Compte rendu année 2014-ZAC ROSELIÈRES.
7. Convention de déclassement d'une section de route nationale 113.
8. Vente terrain A1583.
9. Subvention Agence de l'Eau pour espace vert vitrine.
10. Rapport Evaluation transferts charges 2015- Pays Or
11. Décision Modificative

**1. Approbation du procès-verbal des séances du 07/09/2015.**

**Pour : 17 Contre : 00 Abstentions: 01**

**2. ZAC Roselières DUP.**

Par délibération du 13 mars 2013, la Commune a approuvé le dossier de création de la ZAC DES ROSELIÈRES, située à l'entrée sud de la commune.

Cette opération a pour objectif principal de réaliser un quartier à vocation principale d'habitation afin de répondre à la forte demande en matière d'habitat sur le territoire de la commune.

Par délibération du 28 juillet 2014, la commune a désigné la SPLA L'OR AMENAGEMENT en tant que concessionnaire de la ZAC. Le traité de concession a été signé le 06 août 2014.

A ce jour, la maîtrise de la propriété foncière des terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC n'est pas assurée par la collectivité et son aménageur.

C'est pourquoi, considérant l'importance de la réalisation de la ZAC en regard de la politique du logement conduite par la Commune, il convient de solliciter de Monsieur le Préfet de l'Hérault, Préfet de la région Languedoc-Roussillon, l'arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité de l'opération et l'organisation préalable de l'enquête publique et de l'enquête parcellaire qui s'y attachent. Cette enquête publique sera également organisée au titre de l'article R 123-1 du Code de l'environnement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :



**COMMUNE DE VALERGUES**  
**PROCES-VERBAL** de la séance du conseil municipal  
Du 17 septembre 2015

- D'arrêter le dossier d'enquête publique relatif à la protection de l'environnement et préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire, relatifs à la ZAC DES ROSELIÈRES.
  
- De demander à Monsieur le Préfet de l'Hérault, Préfet de la région Languedoc-Roussillon, d'engager les procédures administratives préalables à la déclaration d'utilité publique et d'ouvrir conjointement l'enquête publique relative à la protection de l'environnement et préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions nécessaires à la réalisation de la ZAC DES ROSELIÈRES, et l'enquête parcellaire qui s'attache à cette ZAC.
  
- De solliciter de Monsieur le Préfet de l'Hérault, Préfet de la région Languedoc-Roussillon, la déclaration d'utilité publique et l'arrêté de cessibilité qui s'attachent à l'opération.
  
- D'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Mme Hillairet et Mr Suau votent contre  
Mr Martinez s'abstient

**Pour : 15                      Contre : 02                      Abstentions: 01**

**3. Compte rendu année 2012-SPLA LOR AMENAGEMENT.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune détient 1050 actions de la SPLA L'Or Aménagement .  
Vu les articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du code général des collectivités territoriales, la commune doit se prononcer, pour l'année 2014, sur le rapport de gestion, sur le bilan et le compte de résultats de la SPLA L'OR AMENAGEMENT.  
Le document complet de l'exercice 2012 permettant à la collectivité d'exercer son droit de contrôle est soumis à l'approbation du conseil municipal.

*Mmes Falco et Hillairet , Mrs Martinez et Suau s'abstiennent*

**Pour : 14                      Contre : 00                      Abstentions: 04**

**4. Compte rendu année 2013-SPLA LOR AMENAGEMENT.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune détient 1050 actions de la SPLA L'Or Aménagement .  
Vu les articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du code général des collectivités territoriales, la commune doit se prononcer, pour l'année 2014, sur le rapport de gestion, sur le bilan et le compte de résultats de la SPLA L'OR AMENAGEMENT.  
Le document complet de l'exercice 2013 permettant à la collectivité d'exercer son droit de contrôle est soumis à l'approbation du conseil municipal,

*Mmes Falco et Hillairet , Mrs Martinez et Suau s'abstiennent*

**Pour : 14                      Contre : 00                      Abstentions: 04**

**5. Compte rendu année 2014-SPLA LOR AMENAGEMENT.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune détient 1050 actions de la SPLA L'Or Aménagement .  
Vu les articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du code général des collectivités territoriales, la commune doit se prononcer, pour l'année 2014, sur le rapport de gestion, sur le bilan et le compte de résultats de la SPLA L'OR AMENAGEMENT.  
Le document complet de l'exercice 2014 permettant à la collectivité d'exercer son droit de contrôle est soumis à l'approbation du conseil municipal,

*Mmes Falco et Hillairet , Mrs Martinez et Suau s'abstiennent*

**Pour : 14                      Contre : 00                      Abstentions: 04**



**COMMUNE DE VALERGUES**  
**PROCES-VERBAL** de la séance du conseil municipal  
Du 17 septembre 2015

**6. Compte rendu année 2014-ZAC ROSELIERES.**

Conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme,  
Vu l'article 17 de la concession d'aménagement de la Zac Les Roselières,  
Monsieur le Maire expose que la SPLA L'Or Aménagement a présenté en mairie, le compte rendu annuel 2014 de l'opération ZAC Les Roselières .  
Le document complet permettant à la collectivité d'exercer son droit de contrôle est soumis à l'approbation du conseil municipal,

*Mmes Falco et Hillairet , Mrs Martinez et Suau s'abstiennent*

**Pour : 14      Contre : 00      Abstentions: 04**

**7. Convention de déclassement d'une section de route nationale dans le domaine public routier de la commune de Valergues**

Le projet de contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier a été confié à la société de projet Oc'Via  
Le projet interceptant la RN113 sur les communes de Valergues, a nécessité le rétablissement de celle-ci par un tracé neuf. Cette réalisation relève simultanément de la maîtrise d'ouvrage de l'État pour les investissements sur le réseau routier national et de la société Oc'Via puisqu'il est inscrit au programme de réalisation du Contournement ferroviaire Nîmes - Montpellier,  
Depuis la mise en service du rétablissement, l'ancien itinéraire de la RN113, compris a perdu son caractère d'intérêt national et doit être reclassé dans le domaine public de la commune de Valergues.  
La présente convention fixe les formalités nécessaires pour procéder au déclassement de l'infrastructure.  
La section de RN113 transférée, objet de la présente convention, se situe entre les PR :9+110 (Passage Inférieur du chemin des bois) et 10+100 (Passage Inférieur de la Viredonne).  
Dans le cadre de ce transfert, les dépendances et accessoires de l'infrastructure routière sont également remises à la commune de Valergues, conformément au plan de domanialité joint à la présente convention.  
La section de RN113, ainsi que les dépendances et accessoires de l'infrastructure routière sont remises à titre gratuit à la commune de Valergues.  
Les travaux de remise en état de la section transférée seront réalisés par OcVia Construction conformément aux engagements pris en Mairie lors de la réunion du 3 novembre 2014.  
Le conseil est invité à valider cette convention.

**Pour : 18      Contre : 00      Abstentions: 00**

**8. Vente terrain A1583.**

La commune a reçu une demande de Mme ISMAN qui désire acheter la parcelle A1583, d'une superficie de 169m2, allée qui dessert son terrain, située à l'arrière du restaurant scolaire. Le prix proposé pour cette parcelle est de 3 500 euros. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**Pour : 18      Contre : 00      Abstentions: 00**

**9. Subvention Agence de l'Eau pour espace vert vitrine.**

En 2012, les communes de Candillargues, Lansargues, Mauguio, Mudaison, Saint Aunès et Valergues se sont engagées dans un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) afin de diminuer leur utilisation d'engrais et de pesticides sur les espaces communaux.

L'étude a été mutualisée pour les six communes et l'Agglomération du Pays de l'Or a assuré l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Chaque Plan d'Amélioration des Pratiques a été réalisé à l'échelle de la commune, l'étude portant sur les espaces dont la gestion est de compétence communale (espaces verts, voirie...).

Pour la commune de Valergues, la mise en œuvre du PAPPH s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Réalisation des audits des pratiques phytosanitaires et horticoles à l'automne 2012.



**COMMUNE DE VALERGUES**  
**PROCES-VERBAL** de la séance du conseil municipal  
Du 17 septembre 2015

- Présentation des préconisations aux élus et aux services techniques de la commune au printemps 2013.
- Mise en œuvre des réductions d'utilisation de produits phytosanitaires à partir de la campagne 2014.
- Suivi de la campagne 2014
- Réalisation du bilan de la mise en œuvre des PAPPH à l'échelle de l'agglomération du Pays de l'Or début 2015.

Parallèlement à la mise en œuvre du PAPPH sur la commune, la création d'un site vitrine permettrait de :

- Synthétiser, en un lieu, l'ensemble du programme et ses enjeux (eau, santé, environnement, cadre de vie...)
- Témoigner de l'engagement de la commune par des panneaux d'informations positionnés sur l'espace vitrine.
- Former les agents et valoriser leur savoir-faire en créant cet espace en régie.
- Montrer aux citoyens qu'il est possible d'avoir un beau jardin sans pesticides et leur donner des solutions concrètes.
- Associer la population : que ce soit dans l'élaboration, l'entretien ou la « vie » de l'espace vert en organisant des visites, des manifestations...

Il est proposé de déposer un dossier de demande d'aide financière « ZERO PESTICIDE EN ZONES NON AGRICOLES » à l'Agence de l'eau pour un « projet d'espace vert vitrine ».

**Pour : 18      Contre : 00      Abstentions: 00**

#### **10. Rapport Evaluation transferts charges 2015- Pays Or**

La CLETC s'est réunie le 03 septembre 2015. Un rapport a été adressé et doit être validé par le conseil. Pour l'année 2015 des modifications sont apportées, concernant le transfert de la compétence « sport à l'école et ALP/TAP pour les communes de La Grande Motte, de Mauguio et de Mudaison. Ces nouveaux transferts de charges ont un impact sur l'attribution de compensation pour les années 2015 et 2016. Le tableau de synthèse fait ressortir le montant par commune des nouveaux transferts de charges et leur impact sur l'attribution de compensation des années 2015 et 2016.

	<b>AC 2015</b>	Sport à l'école	TAP-ALP 2016	Sport à l'école et ALP/TAP 2015	<b>AC 2015 ajustée</b>	<b>AC 2016</b>
Candillargues	41 498 €				41 498 €	41 498 €
La Grande Motte	1 862 268 €	5 850 €		2 340 €	1 859 928 €	1 856 418 €
Lansargues	73 918 €				73 918 €	73 918 €
Mauguio	9 571 774 €		382 465 €	152 986 €	9 418 788 €	9 189 309 €
Mudaison	12 703 €		84 023 €	33 609 €	-20 906 €	-71 320 €
Palavas les Flots	537 663 €				537 663 €	537 663 €
Saint Aunes	591 566 €				591 566 €	591 566 €
Valergues	78 916 €				78 916 €	78 916 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 770 306 €</b>	<b>5 850 €</b>	<b>466 488 €</b>	<b>188 935 €</b>	<b>12 581 371 €</b>	<b>12 297 968 €</b>
Dont AC positive					12 602 277 €	12 369 288 €
Dont AC négative					-20 906 €	-71 320 €

**Pour : 18      Contre : 00      Abstentions: 00**



**COMMUNE DE VALERGUES**  
**PROCES-VERBAL** de la séance du conseil municipal  
Du 17 septembre 2015

### 11. DECISION MODIFICATIVE

#### FONCTIONNEMENT

##### COMPTES DEPENSES

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	F	012	6413	Personnel non titulaire	5 000,00
D	F	67	678	Autres charges exceptionnelles	-19 000,00
D	F	67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 000,00
D	F	012	64168	Autres emplois d'insertion	20 000,00
D	F	023	023	Virement à la section d'investissement	50 000,00
D	F	65	657362	subvention au CCAS	700,00
D	F	012	6411	Personnel titulaire	-16 000,00
				<b>Total</b>	59 700,00

##### COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
R	F	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	9 000,00
R	F	74	74838	Autres attributions de péréquation, compensation	50 000,00
R	F	77	7788	Produits exceptionnels divers	700,00
				<b>Total</b>	59 700,00

#### INVESTISSEMENT

##### COMPTES DEPENSES

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	I	23	2313	Constructions	20 000,00
D	I	21	2135	Installations générales, agencements, aménagements	30 000,00
				<b>Total</b>	50 000,00

##### COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
R	I	021	021	Virement de la section d'exploitation	50 000,00
				<b>Total</b>	50 000,00

**Pour : 18      Contre : 00      Abstentions: 00**

### 12. DEPOT DOSSIER AGENDA ACCESSIBILITE

La commune a préparé un dossier Agenda d'accessibilité pour les bâtiments communaux. Ce dossier doit être présenté à la commission intercommunale puis envoyé en Préfecture. La commission CIAPH se réunit le mardi 22/09/2015. Le conseil autorise Mr le Maire à déposer le dossier AD'ap.

**Pour : 18      Contre : 00      Abstentions: 00**

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20Heures.  
Le prochain conseil aura lieu le 05 octobre.*